



**Séance du
28 avril 2026**

Date de la
convocation :
20 avril 2026

Date d'affichage :
22 avril 2026

Nombre de membres :

En exercice : 49
Présents : 46
Votants : 47

Acte rendu exécutoire le :

Reçu en sous préfecture le :

Affiché le :

Délibération n°20260428-19

Objet : Renouvellement des aides à l'achat d'un vélo à assistance électrique neuf dit VAE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-six, le 28 avril à 18 heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Eddie Facque, Président du Conseil Communautaire des Villes Soeurs, salle du 1^{er} étage de la Communauté de Communes, 12 avenue Jacques Anquetil à Eu.

Etaient présents tous les 49 membres en exercice, à l'exception de :

Madame Isabelle Gardé, absente excusée, représentée par Monsieur Patrick Grosjean

Madame Marylise Bovin, absente excusée représentée par son suppléant Monsieur Bruno Langlois.

Monsieur Daniel Cavé, Monsieur Alain Trouessin, absents excusés

Monsieur Clément Vanheueverswyn a été élu secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'Appel à projets « Vélos et Territoires » et les actions intercommunales et communales en faveur du Vélo ;

Vu la délibération 20221206-14 actant l'approbation du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) ;

Vu la délibération 20210316-25 ayant pour objet la mise en place d'aide financière à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique ;

Vu la délibération 20210916-2 ayant pour l'objet l'élargissement de la mise en place d'une aide financière à l'acquisition d'un VAE aux communes ou structures assimilées de la communauté de communes des Villes Soeurs ;

Vu la délibération 20220301-12 relative au renouvellement des aides à l'achat d'un vélo à assistance électrique neuf dit VAE ;

Vu la volonté du Bureau Communautaire de poursuivre l'accompagnement de l'ensemble des habitants du territoire vers le choix de ce mode de déplacement ;

Considérant que depuis 2021, la Communauté de Communes des Villes Soeurs a instruit 1434 dossiers pour un montant total de subventions versées de 214 539 € ;

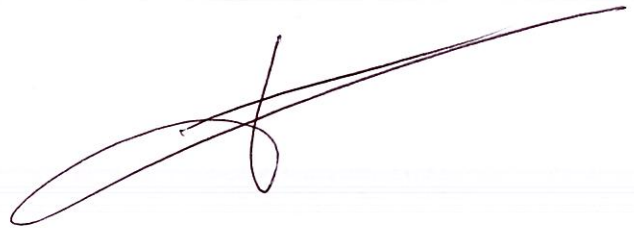
Considérant que le renouvellement de l'opération sera limité au financement de 500 VAE par en – soit un budget maximum de 75 000€ ;

⊙ Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de :

- valider le renouvellement annuel des aides à l'achat de VAE par décision, sous réserve d'inscription préalable à l'exercice en cours des crédits budgétaires correspondants, dans les mêmes conditions que celles prescrites par les délibérations du Conseil Communautaire susvisé et dans les limites quantitatives et financières exposées ci-dessus.
- autoriser Monsieur le Président à signer tout document concourant l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an que
dessus
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Eddie FACQUE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa date exécutoire. Elle peut, dans le même délai, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président de la C CVS, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir :

- *Soit à compter de la réception d'une réponse explicite au recours gracieux ;*
- *Soit deux mois après l'introduction du recours gracieux, en l'absence de réponse du Président pendant ce délai*